

Le Nicaragua rejette les déclarations du Haut Commissaire de l'ONU pour les Droits de l'Homme



Managua, 18 juillet (RHC)- Le gouvernement du Nicaragua a qualifié de partiales les déclarations du Bureau du Haut Commissariat de l'ONU pour les Droits de l'Homme au sujet de la crise politique et sociale que traverse ce pays centraméricain.

Dans une note de presse, le ministère nicaraguayen des Affaires étrangères a rejeté les déclarations de cet organe international qui critique une loi votée à Managua contre le blanchiment d'argent, contre le financement du terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive.

Cette instance de l'ONU prétend qu'en vertu de cette loi l'on pourrait qualifier de terroristes les personnes qui manifestent pacifiquement.

Le ministère nicaraguayen des Affaires étrangères qualifie ces affirmations de manipulation grossière du droit souverain et de l'obligation de l'état du Nicaragua de légiférer suivant les accords et les traités internationaux pour éviter de tels fléaux.

La note de presse met l'accent sur le fait que, par cette position, le bureau du Haut Commissariat de l'ONU pour les Droits de l'Homme, se fait le complice d'actions que le Nicaragua condamne car elles ont pour but de renverser un gouvernement constitutionnel, démocratiquement élu par le peuple.

Dans la note, le ministère des Affaires étrangères signale que la mise en cause et la manipulation du droit souverain et de la volonté politique du Nicaragua de renforcer ses capacités juridiques, techniques et opérationnelles, va à l'encontre des principes de la Charte des Nations Unies et de l'ordre juridique international.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/167146-le-nicaragua-rejette-les-declarations-du-haut-commissaire-de-lonu-pour-les-droits-de-lhomme>



Radio Habana Cuba